

Estimatif des dépenses

OBJET	Restaurateur	MONTANT H.T.	MONTANT TTC*
Croix de Saint-Nizier	E.I. Didier Françon	6 400,00	6 400,00
Croix de Saint-Pancrace	E.I. Didier Françon	4 500,00	4 500,00
Croix du Carrefour d'Aiguebelle	E.I. Didier Françon	7 400,00	7 400,00
Croix du chemin de Grignan	E.I. Didier Françon	650,00	650,00
Croix de mission (entrée sud)	E.I. Didier Françon	8 100,00	8 100,00
Croix du cimetière	E.I. Didier Françon	3 000,00	3 000,00
Croix du cimetière (2)	E.I. Didier Françon	5 600,00	5 600,00
St Roch et son chien	E.I. Didier Françon	2 200,00	2 200,00
Totaux		37 850,00	37 850,00

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention auprès du Département de la Drôme (50 %) et de la Région AURA (30 %).

VOTE : 7 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

9. Attribution des subventions aux associations

Monsieur le Maire donne la parole à Christian BERNARD qui rappelle les subventions attribuées en 2023 et présente au Conseil Municipal les demandes de subventions des associations pour 2024 suivantes :

Noms	2023	2024	Utilisation
A.C.C.A.	500 €	0 €	
Echiquier réauvillois	250 €	0 €	
Comité de Jumelage Longare	285 €	0 €	
Association Gaïa'sso	0 €	800 €	Couverture du déficit de l'activité danse en couple, salsa rock par manque de participants
Fédération Nationale des Combattants de moins de 20 ans	200 €	200 €	Achat de gerbes et plaques funéraires, colis de Noël pour malades et veuves, colis de la paix...
Pompiers Humanitaires du groupe de secours catastrophe français	0 €	20 €	Aide pour mettre à disposition du matériel pour les interventions nationales et internationales notamment en cas de catastrophes naturelles.
Asso Sportive Roussas-Granges Gontardes	300 €	200 €	150 € section jeunes et 150 € section séniors. Une nouvelle équipe U13 pour laquelle il faut les équipements (maillots, shorts, sac...).
Amicale du personnel du canton de Grignan	0 €	245 €	35 € par agent pour bénéficier des primes, repas de Noël, sortie parc Spirou, animation chandeleur et randonnée.
Association Nationale des Anciens Combattants et Amis de la Résistance Drôme	200 €	200 €	Devoir de mémoire de la Résistance. Semaine du 15 août.
Bibliothèque de la Vence	250 €	350 €	Acquisition de nouveaux ouvrages. Chaque élève emprunte un livre une fois par mois.
Musée mémoire agricole	0 €	100 €	Remise en état des outils et du matériel pour exposition ou utilisation pour des démonstrations lors de foire etc..., achat d'essence et de produits d'entretien.
Sauvegarde des Monuments Anciens de la Drôme	200 €	200 €	
TOTAL	2 185 €	2 315 €	

Un débat s'engage sur la demande de subvention de l'association Gaïa'sso qui sollicite 800 € alors que son compte financier n'est pas en négatif. Christian BERNARD précise que c'est pour combler le déficit de l'animation de danse en couple à cause du manque de participants.

VOTE : 6 POUR 0 CONTRE 1 ABSTENTION

10. Décision modificative n°1 – Budget de la commune 2024 M57

Monsieur le Maire donne la parole à Monique ALLEGRE qui expose au Conseil Municipal qu'il convient d'ajuster les crédits prévus au budget primitif de la commune.

Elle propose d'effectuer les virements de crédits nécessaires dont le détail figure ci-dessous, pour l'investissement d'un montant de zéro euro équilibré en dépenses et recettes (0 €) et pour le fonctionnement d'un montant équilibré à zéro euros (0 €).

INVESTISSEMENT	DEPENSES			RECETTES		
	COMPTE	Libellé	MONTANT	COMPTE	Libellé	MONTANT
	2158-21	Autres installations, matériels et outillage techniques	76.00			
	2158-21-32	Autres installations, matériels et outillage techniques (opération Ecole)	600.00			
	235-23	Part investissement	- 676.00			
	TOTAL		0.00 €	TOTAL		0.00 €

VOTE : 7 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

11. Adhésion au service mutualisé de la CCEPPG pour l'instruction des dossiers d'enseignes, pré-enseignes et publicité

Le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que conformément aux dispositions de l'article 17 de la loi no2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets (dite loi Climat et Résilience), les compétences en matière de police de la publicité ont été transférées aux maires depuis le 1er janvier 2024 : pour mémoire, ces compétences étaient précédemment exercées par les préfets de département, sauf sur les communes dotées d'un règlement local de publicité (auquel cas elles étaient exercées par le maire au nom de la commune).

Avant le 1er janvier 2024, l'Etat instruisait les dossiers des communes portant sur les projets d'enseignes, pré-enseignes et publicité. La CCEPPG étant compétente pour l'instruction des dossiers, les communes qui le souhaite peuvent adhérer comme pour l'instruction des dossiers d'urbanisme.

Le Maire précise le contenu de cette convention et la base retenue pour la facturation :

- Champ d'application : instruction des autorisations préalables et déclarations préalables en lien aux autorisations et actes relatifs aux enseignes, pré-enseignes et publicité.
- Nature des missions assurées par la commune et celles assurées par le service mutualisé.
- Obligations respectives de la commune et du service mutualisé.
- Conditions de prise en charge par les communes du coût de fonctionnement du service.

Conformément à l'annexe 1 à la convention susvisée, une facturation à l'acte sera établie, à périodicité trimestrielle, sur la base des tarifs de référence déterminés ci-dessous :

Dossier donnant lieu à une décision transmise à la commune :

Acte	Tarif unitaire
Demande d'autorisation préalable (AP)	118 €
Déclaration préalable (DP)	83 €

Dossier donnant lieu à la notification d'un courrier d'incomplet transmis à la commune, donnant lieu à une décision de rejet pour non-complétude :

Acte	Tarif unitaire
Demande d'autorisation préalable (AP)	59 €

La déclaration préalable (DP) ne fait pas l'objet d'une décision, mais uniquement d'une instruction.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil municipal de se prononcer sur l'adhésion de la Commune de Réauville à ce service mutualisé et de l'autoriser à signer la convention correspondante avec la Communauté de Communes Enclave des Papes – Pays de Grignan.

VOTE : 7 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

POINTS DIVERS :

Dénomination des rues :

Le Maire informe qu'il faut prendre un arrêté pour la dénomination des rues. Il faudra prévenir les personnes concernées dès sa parution.

Animation compostage :

En collaboration avec la CCEPPG, il est proposé d'organiser une information sur le compostage à destination des habitants et des élèves qui ont travaillé sur les déchets au cours de l'année scolaire. L'atelier pédagogique débutera à 10h30 suivi par une distribution de compost gratuit et de seau à composter et sera clôturé par un apéritif offert par la municipalité. Pour rappel la CCEPPG propose plusieurs fois dans l'année des formations compostages.

Passage de la flamme olympique :

La flamme olympique va passer sur la commune de Grignan le jeudi 20 juin entre 8h20 et 8h40. Elle partira du grand faubourg jusqu'au château.

Le Maire a demandé si les élèves de Réauville pouvaient être présents à l'arrivée de la flamme au château et participer aux animations du matin.

Le département autorise les enfants de l'école primaire de Réauville à participer à l'arrivée de la Flamme au château de Grignan et aux manifestations associées Il faut être sur place à 7h45, l'organisation de la matinée se fera avec les institutrices, le SIVOS et les parents d'élèves début mai.

Les élus pourront assister à l'arrivée de la flamme au château uniquement sur invitation.

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires :

La secrétaire de mairie en collaboration avec notre conseillère aux décideurs locaux a établi un tableau avec plusieurs simulations d'augmentation de taux. La délibération sera prise au prochain conseil municipal.

Projet nouvelle mairie :

L'architecte KYPSELI a préparé les dossiers pour déposer l'appel d'offre. Les entreprises auront un délai de 3 semaines pour répondre. L'ouverture des plis devrait être la dernière semaine de juin.

Le Maire rappelle que EPORA doit d'abord vendre le logement à un particulier pour que la mairie puisse après devenir propriétaire des lieux. L'achat se fera en 2 échéances en 2024 et 2025.

Il rappelle aussi qu'en collaboration avec l'association Concordia, un groupe de 12 à 14 jeunes viendront du 7 au 21 août prochain pour reconstruire le mur en pierre entre la route départementale 56 (route d'Allan) et la grange.

Séparatif des eaux usées et eaux pluviales :

Les élus travaillent sur les demandes de subventions (DETR).

L'appel d'offre sera lancé courant juin pour un démarrage des travaux en septembre 2024.

Flamme Olympique à Grignan :

Les élèves de Réauville vont participer à la venue de la flamme olympique à Grignan, le jeudi 20 juin 2024. Les élèves de Montjoyer ne sont pas conviés car trop petits.

La flamme sera amenée par une cavalière drômoise. Les enfants assisteront aussi à une démonstration d'escrime et une visite privée du château. Un goûter sera offert par le Département à tous les élèves. L'ensemble des parents sont favorables à ce projet.

Le lendemain les maîtresses ont organisés des olympiades pour les 3 classes. Chacun recevra une médaille à l'issue de la journée offerte par la municipalité.

Les élèves de Réauville pour la sortie de fin d'année doivent grimper dans les arbres de la place du cimetière pour observer la faune et la flore à la cime des arbres.

La fête de l'école aura lieu le vendredi 29 juin à la salle polyvalente.

Dossier urbanisme, litige :

Le Maire rappelle que suite à la démission de Gilles SARACCO en charge de l'urbanisme, il a repris la gestion des dossiers d'urbanisme avec Marc GASSER.

Actuellement est en cours de traitement l'installation illicite d'un mobil home sur un terrain privé classé en zone non constructible. L'affaire est suivie par le service ADS de la CCEPPG qui a établi un procès-verbal à l'encontre des propriétaires car ils souhaitent vendre le terrain avec le mobil home. Le mobil home doit être enlevé par les propriétaires.

Tour de table :

Lauriane MOINE explique que pour le parc intergénérationnel, les demandes de subventions sont en cours. Christian BERNARD explique qu'en accord avec les institutrices, l'alarme pour l'incendie sera celle en place et pour l'intrusion se sera des cornes de brumes.

Marc GASSER rappelle que le chemin de Valaurie a été refait. La réfection a démarré un peu en avant de ce qui été prévu car les agents se sont trompés, il n'y a pas de surcoût pour la mairie.

Concernant le chemin de la gaffe, il manque environ une quarantaine de mètres. Jean-Luc FAUCON trouve dommage que l'évacuation des eaux de pluies ne soit pas bien répartie quand il pleut fort.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h22.

Prochain Conseil municipal le lundi 17 juin 2024 à 18h45, salle du Conseil.

Lauriane MOINE
Secrétaire de séance

